



PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

POITIERS, le mardi 19 juillet 2011

Secretariat général  
pour les affaires régionales

Affaire suivie par Xavier SEIGLAN  
☎ 05.49.55.69.23  
Télécopie : 05.49.47.24.74

LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES  
PREFET DE LA VIENNE

à

Monsieur le Délégué à l'aménagement du territoire et à  
l'attractivité régionale  
à l'attention de : M. BALLERINI  
8, rue de Penthièvre  
75800 Paris Cedex 08

N° 877 /SGAR

OBJET : Demande de déplafonnement de l'enveloppe FEDER pour la réhabilitation durable (performance énergétique) du parc HLM en région Poitou Charentes

PJ : Note argumentaire conjointe

La circulaire du ministère de l'Ecologie en date du 22/06/2009 a introduit la possibilité de financer par le FEDER les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le logement social. Un taux plafond de 4 % a été instauré au niveau national et décliné à l'échelle régionale.

L'application de ce taux plafond dans la région Poitou Charentes permet de consacrer 8 M€ (4% de 201 M€ de l'enveloppe FEDER régionale) aux projets orientés vers cette thématique, qui émarginent à la mesure 1 de l'axe 2 gérée par le Conseil régional.

Aujourd'hui 7,1 M€ ont été programmés ou sont en passe de l'être, ce qui représente la consommation quasi-totale de l'enveloppe.

Selon les estimations faites par l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat Poitou-Charentes, il existe une demande potentielle au moins équivalente à ce qui a d'ores et déjà été financé. En conséquence, en accord avec le Conseil régional, dont vous trouverez ci-joint la sollicitation auprès de l'autorité de gestion, je vous demande de bien vouloir procéder au relèvement du taux à 7%, applicable à la région Poitou-Charentes.

Il est bien entendu que le relèvement du taux se fait à enveloppe constante à l'intérieur de la mesure 1 de l'axe 2 attribuée au Conseil régional par l'autorité de gestion.

LE PREFET DE REGION,